



Le Conseil municipal s'est réuni le mardi 10 juin 2025 en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance

Le conseiller municipal, Alain Gilardot, a été désigné secrétaire de séance.

Point 2 : Convention d'occupation du Stadium

Le Racing club Strasbourg Alsace (RCSA) a sollicité la Ville de Molsheim, par le biais de son président, Marc Keller, afin d'utiliser les infrastructures du Stadium de Molsheim, à la reprise de la saison 2025 - 2026. Catégorisé deuxième plus haut niveau de classement fédéral des stades, ce complexe sportif est susceptible d'accueillir des matchs de Division 1 féminine Arkema ainsi que des rencontres de Nationales 1 et 2 masculines.

En contrepartie de sa mise à disposition et afin d'héberger les rencontres de la D1 féminine à domicile et celles plus ponctuellement de la N3 masculine, le Racing prévoit, à sa charge, des travaux pour un montant de 2,2 millions d'euros hors taxe avec :

- la transformation du terrain d'honneur en terrain naturel renforcé
- le renforcement de l'éclairage extérieur (passage en catégorie E4)
- le changement du revêtement et de la couche de jeu du terrain synthétique.

Sont également inclus les frais d'entretien des deux terrains. La Ville conserve l'entretien des abords végétalisés et de la voirie.

Tous ces ouvrages d'embellissement, réalisés par le RCSA, sont entièrement pris en charge par le club professionnel strasbourgeois. Ils deviendront la propriété de la Ville de Molsheim à la fin de l'occupation d'une durée de cinq ans et une année optionnelle.

La signature de cette convention entre la Ville et le RCSA présente une belle opportunité. Les deux parties s'associent pour un projet ambitieux au service à la fois du sport, des concitoyennes et des concitoyens, des supportrices et des supporters ainsi que du rayonnement de la Ville.

Fort de ses 700 licenciés, le club local, l'Entente sportive Molsheim-Ernolsheim (ESME) continuera à maintenir ses activités sur site. L'ESME et le RCSA ont discuté ensemble des conditions d'occupation future.

Pour mémoire, le Stadium a été mis en service en 2007. Cette installation est extrêmement sollicitée tant par le club local que par les établissements scolaires.

En 18 ans, les infrastructures avaient vieilli. Avant d'être sollicitée par le RCSA, la Ville avait prévu un chantier de rafraîchissement du bâtiment inscrit au budget 2025 pour un montant de 430 000 euros hors taxe. Ces travaux devraient démarrer au courant de cet été.

L'assemblée délibérante a approuvé la convention d'occupation du Stadium au bénéfice du Racing club Strasbourg Alsace pour une durée de cinq ans et un an supplémentaire optionnel. Elle a fixé le montant de la redevance liquide à zéro euro, car elle est constituée des investissements en travaux de l'occupant.



Le Conseil municipal s'est réuni le mardi 24 juin 2025 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance

Le conseiller municipal, Patrick Marchini a été désigné secrétaire de séance.

Point 2 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2025

Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2025.

Point 3 : Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 avril 2025

Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 avril 2025.

Point 4 : Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2025

Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2025.

Point 5 : Délégations permanentes du maire - article L 2122-22 du CGCT : compte rendu d'information pour la période du 1^{er} trimestre 2025

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil municipal pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025.

Dans le cadre de ses délégations, le Maire a :

- fixé quatre tarifs de sorties extrascolaires
- modifié les tarifs de droits d'occupation, d'équipements et de ventes annexes au camping municipal
- autorisé la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de seize marchés de travaux, de fournitures et de services passés de gré à gré
- délivré ou renouvelé quatre concessions dans le cimetière communal situé route de Dachstein
- renoncé 16 fois à l'exercice du droit de préemption
- missionné un avocat pour représenter la Ville dans le cadre d'un contentieux opposant la Ville de Molsheim à un particulier
- sollicité des subventions auprès de partenaires et collectivités pour le réaménagement des abords de la Maison médicale Albert Schweitzer et du parking de la gare.

Point 6 : Communauté de communes de la Région de Molsheim - Mutzig – Recomposition du Conseil communautaire

Le Conseil municipal a approuvé l'accord local fixant le nombre de sièges du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig à 48 membres titulaires et deux membres suppléants.

Cette recomposition de l'organe délibérant de l'intercommunalité entrera en vigueur à l'occasion du prochain renouvellement général des conseils municipaux

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 24 juin 2025 -

Point 7 : Comptes de gestion de l'exercice 2024 – Budget principal et budgets annexes Le Conseil municipal a pris acte des comptes de gestion 2024 établis par le Trésor public pour les budgets suivants : budget principal, budgets annexes succession Albert Hutt, Camping municipal, Forêt communale, Locaux commerciaux et Réseaux. L'assemblée délibérante a déclaré qu'ils n'appelaient ni observations, ni réserves particulières.

Hors présence de M. le Maire, le Conseil municipal a approuvé les Comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2024 et a pris acte des résultats comptables qui se dégagent (points 8 à 13) :

Point 8 : Compte administratif de l'exercice 2024 et affectation du résultat – Budget principal Hors présence de M. le Maire, le Conseil municipal a approuvé le Compte administratif du Budget principal de l'exercice 2024 qui présente un excédent global de 4 584 131,28 € se décomposant comme suit :

·résultat de fonctionnement de clôture	:	+ 3 608 295,70 €
·résultat d'investissement de clôture	:	+ 975 835,58 €

Point 9 : Compte Administratif de l'exercice 2024 et affectation du résultat – Budget annexe Succession Albert Hutt

·résultat de fonctionnement de clôture	:	+ 24 345,67 €
·résultat d'investissement de clôture	:	+ 92 977,26 €

Soit un excédent de clôture 2024 de + 117 322,93 €

Point 10 : Compte administratif de l'exercice 2024 et affectation du résultat – Budget annexe Camping municipal

·résultat de fonctionnement de clôture	:	+ 31 166,52 €
·résultat d'investissement de clôture	:	+ 6 380,46 €

Soit un excédent de clôture 2024 de + 37 546,98 €

Point 11 : Compte administratif de l'exercice 2024 et affectation du résultat – Budget annexe Locaux commerciaux

·résultat de fonctionnement de clôture	:	+ 18 097,42 €
·résultat d'investissement de clôture	:	+ 217 653,68 €

Soit un excédent de clôture 2024 de + 235 751,10 €

Point 12 : Compte administratif de l'exercice 2024 et affectation du résultat – Budget annexe Forêt communale

·résultat de fonctionnement de clôture	:	+ 94 799,54 €
·résultat d'investissement de clôture	:	+ 27 838,71 €

Soit un excédent de clôture 2024 de + 122 638,25 €

Point 13 : Compte administratif de l'exercice 2024 et affectation du résultat – Budget annexe Réseaux

·résultat de fonctionnement de clôture	:	+ 2 001,47 €
·résultat d'investissement de clôture	:	+ 43 623,05 €

Soit un excédent de clôture 2024 de + 45 624,52 €

L'excédent de clôture consolidé de tous les budgets 2024 s'établit à 5 143 015,06 euros

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 24 juin 2025 -

Point 14 : Adoption du budget supplémentaire 2025 - Budget principal Le Conseil municipal a approuvé le budget supplémentaire - Budget principal de l'exercice 2025

	Dépenses				Recettes			
	Budget primitif 2025	Budget supplémentaire (BS)	Reste à réaliser (RAR)	Budget total	Budget primitif 2025	Budget supplémentaire (BS)	Reste à réaliser (RAR)	Budget total
Fonctionnement	16 965 000,00 €	447 500,00 €	0 €	17 412 500,00 €	16 965 000,00 €	447 500,00 €	0 €	17 412 500,00 €
Investissement	13 916 000,00 €	239 230,61 €	0 €	15 566 000,00 €	13 916 000,00 €	- 1 331 935,32 €	2 981 935,32 €	15 566 000,00 €

Sur le même principe, le Conseil municipal a approuvé les budgets supplémentaires annexes pour 2025

Point 15 : Budget annexe Succession Albert Hutt

	Dépenses				Recettes			
	BUDGET 2025	Budget supplémentaire	Reste à réaliser	BUDGET TOTAL	BUDGET 2025	Budget supplémentaire	Reste à réaliser	BUDGET TOTAL
Fonctionnement	10 210,00 €	21 935,67 €	0,00 €	32 145,67 €	10 210,00 €	21 935,67 €	0,00 €	32 145,67 €
Investissement	90 000,00 €	28 277,26 €	0,00 €	118 277,26 €	90 000,00 €	28 277,26 €	0,00 €	118 277,26 €

Point 16 : Budget annexe Camping municipal

	Dépenses				Recettes			
	BUDGET 2025	Budget supplémentaire	Reste à réaliser	BUDGET TOTAL	BUDGET 2025	Budget supplémentaire	Reste à réaliser	BUDGET TOTAL
Fonctionnement	292 500,00 €	11 766,52 €	0,00 €	304 266,52 €	268 400,00 €	34 900,00 €	0,00 €	304 266,52 €
Investissement	76 400,00 €	600,00 €	0,00 €	77 000,00 €	76 400,00 €	- 20 670,00 €	21 270,00 €	77 000,00 €

Point 17 : Budget annexe Locaux commerciaux

	Dépenses				Recettes			
	BUDGET 2025	Budget supplémentaire	Reste à réaliser	BUDGET TOTAL	BUDGET 2025	Budget supplémentaire	Reste à réaliser	BUDGET TOTAL
Fonctionnement	58 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	61 000,00 €	58 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	61 000,00 €
Investissement	180 000,00 €	74 951,10 €	4 000,00 €	258 951,10 €	180 000,00 €	78 951,10 €	0,00 €	258 951,10 €

Point 18 : Budget annexe Forêt communale

	Dépenses				Recettes			
	BUDGET 2025	Budget supplémentaire	Reste à réaliser	BUDGET TOTAL	BUDGET 2025	Budget supplémentaire	Reste à réaliser	BUDGET TOTAL
Fonctionnement	65 000,00 €	94 974,54 €	0,00 €	159 974,54 €	65 000,00 €	94 974,54 €	0,00 €	159 974,54 €
Investissement	1 500,00 €	84 951,50 €	361,75 €	86 813,25 €	1 500,00 €	85 313,25 €	0,00 €	86 813,25 €

Point 19 : Budget annexe Réseaux

	Dépenses				Recettes			
	BUDGET 2025	Budget supplémentaire	Reste à réaliser	BUDGET TOTAL	BUDGET 2025	Budget supplémentaire	Reste à réaliser	BUDGET TOTAL
Fonctionnement	46 850,00 €	501,47 €	0,00 €	47 351,47 €	46 850,00 €	501,47 €	0,00 €	47 351,47 €
Investissement	78 500,00 €	6 473,05 €	0,00 €	84 973,05 €	78 500,00 €	6 473,05 €	0,00 €	84 973,05 €

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 24 juin 2025 -

Point 20 : Formation des élus - Bilan des actions 2024

Conformément à l'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. L'objet de la formation doit être en rapport avec les fonctions électives communales dans leur globalité. Au titre de l'année 2024, deux formations ont été suivies par les élus pour un montant total de 420 €.

Point 21 : Bilan des acquisitions et des cessions foncières – exercice 2024

La stratégie communale en matière d'acquisitions et de cessions foncières et immobilières s'inscrit en cohérence avec l'objectif de politique communale approuvée par l'assemblée délibérante. Elle se traduit par une rationalisation du parc existant, via notamment la cession de biens vacants, et/ou sans destination prévue à moyen et long terme et l'acquisition d'autres emprises ou biens strictement nécessaires à la mise en œuvre de projets publics.

Le bilan comprend donc, d'une part, les acquisitions et cessions immobilières décidées par délibérations de l'année 2024, et d'autre part, celles décidées par délibérations des années précédentes mais dont le transfert de propriété est intervenu en 2024.

Le montant total des acquisitions décidées au cours de l'exercice 2024 (budget principal et budgets annexes) est de 115 905,50 €. Les dépenses foncières de l'exercice s'établissent à 349 931,33 € toutes imputées sur le budget principal.

Le montant total des cessions foncières décidées au cours de l'exercice 2024 (budget principal et budgets annexes) est de 9 000 €. Sur ce même exercice, les cessions totalisent 1 128 386,01 € traitées au cours de l'exercice, et se rapportant à des décisions antérieures à ce même exercice.

Le Conseil municipal a pris acte du tableau des acquisitions et des cessions foncières opérées pour l'année 2024.

Point 22 : Subvention au budget annexe Succession Albert Hutt

Comme chaque année depuis 2007, il a été décidé de verser une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe succession Albert Hutt.

Pour 2025, celle-ci s'élève à 2 300 € et correspond au montant annuel de l'amortissement des pianos acquis sur ce budget annexe et mis à disposition de l'École municipale de musique et de danse de Molsheim. Pour information, sur les 703 élèves que comptent l'école municipale de musique, danse, théâtre et dessin en 2025, 145 suivaient des cours de piano/synthé et 27 ont concouru aux différentes catégories de l'édition 2025 du prix Hutt.

Point 23 : Budget Réseaux – Régularisation des amortissements d'une fiche inventaire au compte 2151

Le Service de gestion comptable d'Erstein a constaté une différence dans l'inventaire au compte 2151 Réseaux de voiries, entre l'ordonnateur et le comptable. Les régularisations entreprises par ce service sont non budgétaires, aucun mandat ni titre ne seront émis. La régularisation est technique.

L'assemblée délibérante a accepté la passation de la régularisation des écritures par des opérations d'ordre non budgétaire, équilibrées en débit et en crédit.

Point 24 : Révision des droits et tarifs des services publics locaux

La Ville de Molsheim applique un ensemble de tarifs communaux pour différents services. Depuis quelques années, ces tarifs font l'objet de révisions par délibération. Pour tout ordonnancement d'un titre de recette, la ville a l'obligation de fournir la délibération concernée en pièce justificative pour contrôle par le trésor public.

Pour éviter l'oubli de pièces justificatives et n'avoir qu'une seule délibération à joindre à l'ordonnancement, il est demandé au conseil municipal de délibérer à chaque ajout ou modification sur l'ensemble des tarifs proposés.

Un nouveau tarif dédié aux clés électroniques des bâtiments communaux a été ajouté au tableau récapitulatif des droits et tarifs des services publics locaux.

Le Conseil municipal a adopté l'ensemble des tarifs dont la fourniture de clés électroniques pour un montant unitaire de 80 euros.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 24 juin 2025 -

Point 25 : Acquisition d'une parcelle au lieudit Leimengrub - section 47 parcelle 79

Par courriel en date du 24 février 2025, un des copropriétaires de la parcelle 79 section 47 d'une surface de 15,09 ares, a proposé de la vendre à la commune. La motivation des vendeurs pour proposer cette vente tient au fait que cette parcelle est détenue par trois copropriétaires en indivision. La famille souhaite régler la question de la propriété commune de ce bien avant que ne se posent des problèmes de succession. Leur réflexion les a incités à se tourner vers la commune pour lui proposer d'acquérir leur parcelle. Cette emprise est frappée par l'emplacement réservé n°4 : "extension du cimetière du Zich" du Plan local d'urbanisme de la Ville.

L'assemblée délibérante a décidé l'acquisition, de la parcelle cadastrée comme suit :

Section	Parcelle	Contenance
47	79	15,09 ares

Son prix net d'acquisition a été fixé à 13 399,92 euros, soit 888 € l'are.

Point 26 : Acquisition d'une parcelle allée Pierre Klingenfus - section 9 parcelle 434/172

En date du 21 novembre 2016, le Conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'acquisition d'une emprise de 49 m² détachée d'une parcelle mère de 333 m². Cette emprise foncière a été nécessaire pour permettre le prolongement de l'allée Pierre Klingenfus jusqu'au parking de la gare, côté centre-ville.

Ce morcellement a été opéré afin de limiter au maximum le découpage parcellaire, le propriétaire de cette parcelle y pratiquant encore à cette époque son activité économique. Depuis cette date, le propriétaire a cessé son activité professionnelle et a proposé, par courrier du 25 avril 2025, la vente du reste de l'emprise à la Ville.

Ce lot est situé dans le secteur de la gare, périmètre qui a donné lieu à d'importants travaux de réaménagement. Aux abords immédiats du cimetière du centre-ville, le long de l'allée Pierre Klingenfus, cette parcelle permet d'ouvrir l'espace dans un secteur fréquenté.

L'assemblée délibérante a décidé l'acquisition, de la parcelle cadastrée comme suit :

Section	Parcelle	Contenance
09	434/172	2,84 ares

Son prix net d'acquisition a été fixé à 50 000 euros, soit 17 605,63 € l'are.

Point 27 : Cession foncière rue des Romains - section 3 parcelle 500

Par courrier en date du 5 août 2024 les propriétaires de la maison située au 16 rue des Romains ont sollicité la possibilité d'acheter une emprise foncière appartenant à la commune et contiguë à leur propriété. L'emprise foncière concernée est cadastrée section 3 parcelle 500 d'une surface de 181 m².

Cette parcelle, classée dans le domaine privé communal, représente un délaissé suite à la création de l'amorce routière de la rue Julien. Classée en zone UB au Plan local d'urbanisme, elle n'a pas vocation en tant que telle à être sur bâtie. Au regard de ces éléments et l'absence d'intérêt communal, sa cession peut être envisagée.

L'assemblée délibérante a décidé la cession, aux propriétaires du 16 rue des Romains à Molsheim, de la parcelle cadastrée comme suit :

Section	Parcelle	Contenance	Inventaire
3	500	1,81 are	T03-500

Son prix net de cession a été fixé à 23 349 euros net vendeur, conformément à l'estimation des services de la direction générale des finances.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 24 juin 2025 -

Point 28 : Cession foncière société Merck – section 37 parcelle N° 161

Pour accompagner son dynamisme économique, l'entreprise Merck a souhaité restructurer son site en 2022. Un parking silo a notamment été construit le long de la route industrielle de la Hardt. Un aménagement routier a été opéré dans ce secteur afin d'accompagner la sécurité du site.

Suite à ces divers travaux, un délaissé foncier situé le long de l'entreprise Merck et susceptible d'être intégré à son site, peut lui être proposé à la vente. D'une longueur de 75 mètres sur une largeur de 10 mètres, cette parcelle, au vu de sa localisation et de sa configuration, n'est pas susceptible d'être sur bâtie en tant que telle.

L'assemblée délibérante a décidé la cession de la parcelle cadastrée comme suit, à l'entreprise Merck, :

Section	Parcelle	Contenance	Inventaire
37	161	7,53 ares	T37-161

Le prix de vente a été fixé à 40 000 euros net vendeur, conformément à l'estimation des services de la direction générale des finances.

Point 29 : 19, rue de Saverne – bail d'un local commercial

Confrontée comme de nombreuses villes moyennes à la désertification des commerces de son centre-ville, Molsheim s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche active de revitalisation. Par le passé, la Ville a créé un budget annexe "Locaux commerciaux" qui permet le cas échéant et en fonction des crédits disponibles de faire l'acquisition de locaux commerciaux présentant un intérêt pour l'attractivité de son centre-ville. C'est ainsi qu'en 2003, la Ville avait acheté les locaux occupés actuellement par une boucherie (anciennement magasin Coop) et l'enseigne Carrefour en 2018, implantés tous deux sur la place de l'Hôtel de Ville. Plus récemment, le Conseil municipal avait décidé l'acquisition de l'enseigne de chaussures, en cessation d'activité, située au 19 rue de Saverne pour un montant total de 176 538 euros en juin 2023.

La société Bretzel & Matcha a sollicité la Ville pour y installer un commerce alimentaire.

Le Conseil municipal a décidé de louer le local commercial situé 19 rue de Saverne, à la société Bretzel & Matcha avec effet au 1^{er} novembre 2025.

L'assemblée délibérante a fixé le loyer, soumis à l'application des dispositions des articles L.145-33 à L145-40 du Code de commerce, à un montant mensuel de 1 000 euros hors taxe, payable d'avance au 1^{er} de chaque mois et révisable annuellement selon l'indice trimestriel des loyers commerciaux publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Point 30 : Modification du tableau des effectifs au 01/07/2025

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025 avait été présenté au Conseil municipal du 17 décembre 2024. Des mouvements de personnel ou évolutions de postes ont nécessité des modifications du tableau des effectifs que le Conseil municipal a approuvées.

Point 31 : Modification de la convention de mise à disposition d'un agent de la ville auprès du CCAS de Molsheim.

Il y a lieu de modifier la convention de mise à disposition partielle d'un agent de la Ville auprès du Centre communal d'action sociale de Molsheim. L'agent occupant le poste de chargé de mission santé est mis à disposition auprès du CCAS de Molsheim afin d'exercer les missions d'adjoint à la cheffe de service de la Crèche municipale Bugap'tits. Compte tenu des nécessités de service cette mise à disposition se fait désormais à hauteur de 43 %, contre 50 % actuellement. L'assemblée délibérante a approuvé cette modification entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2025.

Point 32 : Subvention au Club Entente Sportive Molsheim Ernolsheim – saison 2025/2026 – section sport-études football – actions du club

L'Entente sportive Molsheim–Ernolsheim (ESME), dont le siège social est situé au Stadium à Molsheim, est une association sportive forte de 700 licenciés. La ville lui met à disposition le complexe sportif dénommé Stadium. En contrepartie, le club s'engage à y organiser des activités, encadrer la section sport-études football et à mettre à disposition les équipements et installations nécessaires aux missions qui sont les siennes.

Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 34 000 € à l'ESME dont 4 000 € destinés à faire face à ses dépenses d'enseignement liées à la section sport-études football du collège Rembrandt Bugatti pour l'année scolaire 2025-2026.

<p>Point 33 : Subvention à la section sportive du rugby du Collège Henri Meck pour sa qualification au championnat de France UNSS en Corse – Participation aux frais de déplacement</p>	<p>La section sportive scolaire de rugby du Collège Henri Meck s'est qualifiée au championnat de France UNSS qui s'est déroulé en Corse du 12 au 16 mai 2025. Cette compétition entre dans le champ d'application du régime participatif unifié pour les actions des établissements d'enseignement du second degré adopté par l'assemblée délibérante.</p> <p>Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 500 € à la section sportive scolaire de rugby du Collège Henri Meck.</p>
<p>Point 34 : Subvention à l'association Les Namis de la Nalsace</p>	<p>Créée en 2007, l'association "Les Namis de la Nalsace", regroupe des bénévoles qui organisent un festival qui se tient au mois de novembre à Molsheim. Un nouveau thème est choisi à chaque édition pour les décors et les animations proposées lors du festival.</p> <p>En 2025 le festival se déroulera les 8 et 9 novembre à l'Hôtel de la Monnaie sur le thème "Navatar". Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 1 000 € aux Namis de la Nalsace afin de promouvoir son action lors de la tenue de son festival 2025.</p>
<p>Point 35 : Donation d'une statue du Général de Gaulle</p>	<p>La Royale Investissements France est une filiale du groupe international La Royale Investissements. L'une de ses ambitions est notamment de rénover et de réhabiliter des bâtisses anciennes afin de dynamiser le centre-ville de Molsheim et de mener des actions qui valorisent la Ville. Parallèlement, dès le mois d'octobre, la société ouvrira l'École 18.06, un établissement d'études supérieures, dont l'ambition est de former des étudiants aux outils et technologies développées en France. En lien avec l'installation de ce campus à Molsheim, La Royale Investissements France souhaitait offrir à la Ville un buste du Général de Gaulle, réalisé par l'artiste alsacien Djo, afin de rendre hommage non pas à l'homme politique mais au libérateur de la Nation. Inaugurée le 18 juin 2025, la statue offre également aux habitants de la commune et aux touristes la promesse d'une rencontre artistique à Molsheim. Le Conseil municipal a accepté le don, non grevé de charges ni conditions, de la statue du Général de Gaulle réalisée par l'artiste Djo et offert à la Ville de Molsheim par La Royale Investissements France.</p>
<p>Point 36 : Service périscolaire et extrascolaire - modification du règlement intérieur</p>	<p>Établi en 2021, le précédent règlement intérieur du Service périscolaire et extrascolaire méritait d'être rafraîchi. La révision vise à offrir un document de référence clair et fonctionnel, répondant aux attentes des usagers tout en assurant une gestion optimale de la Direction scolaire et périscolaire. Le Conseil municipal a décidé d'adopter la nouvelle édition du règlement intérieur de fonctionnement du Service périscolaire et extrascolaire.</p>
<p>Point 37 : Protection de l'environnement – relations contractuelles avec l'éco-organisme Alcome</p>	<p>La société Alcome a été agréée en qualité d'éco-organisme, pour une durée de six ans par arrêté ministériel du 28 juillet 2021. Sa mission est de participer à la réduction de la présence des mégots jetés de manière inappropriée dans l'espace public. Alcome propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique. En contrepartie, la Ville de Molsheim effectuera un état des lieux des <i>hotspots</i> mégots (lieux à forte concentration de mégots au sol) et des dispositifs de collecte existants. Elle mettra également en place des actions de communication et d'aménagement en fonction de ses spécificités.</p> <p>Alcome fournira des kits de sensibilisation conformément au contrat, ainsi qu'un soutien financier annuel au titre du nettoyage, calculé selon un barème pré-établi indexé sur les données populations de l'Insee.</p> <p>Le Conseil municipal a approuvé la signature du contrat-type entre la Ville de Molsheim et Alcome pour la durée de l'agrément .</p>
<p>Point 38 : Porter à connaissance – arrêté préfectoral autorisant la société Alpha à exploiter un centre de gestion et de valorisation de stockage de déchets à Rosheim</p>	<p>Le Conseil municipal a pris connaissance de l'arrêté préfectoral autorisant la société Alpha à exploiter un centre de gestion et de valorisation de stockage de déchets à Rosheim.</p>

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le mardi 7 octobre à 19 h en salle du Conseil.